

complète de leur situation dans ce rapport ne laisserait pas grand-chose à dire au sujet d'autres puissances dont les politiques sont plus spécifiquement en rapport avec les problèmes du même ordre qui se posent chez nous. Eu égard au cadre de ce rapport, nous en avons donc exclu les États-Unis, l'Union Soviétique et les pays communistes satellites, et enfin les pays sud-américains.

Disposition des matières

Pour la disposition des matières nous avons procédé en tenant surtout compte des données géographiques. La première partie se rapporte aux puissances nucléaires de seconde importance: la Grande-Bretagne et la France; la seconde, aux puissances non nucléaires de l'Europe: l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et le Portugal; la troisième, aux États scandinaves: la Norvège, la Suède, le Danemark, et à l'Islande; dans la quatrième partie, il est question des États sud-européens: Italie, Grèce, Turquie, Yougoslavie; enfin, la cinquième partie comprend deux États de la zone du Pacifique: le Japon et l'Australie. Un tableau joint en annexe fournit des chiffres comparatifs quant à la population, à la puissance militaire et au budget de la défense de chacun des États mentionnés.

Puissances nucléaires de seconde importance

Généralités

Encore que très largement dépassées sur le plan militaire par les grandes puissances nucléaires, la France et l'Angleterre disposent de force et d'un équipement leur permettant de figurer au rang de puissances nucléaires de seconde importance. Leurs responsabilités ou intérêts respectifs ont une portée mondiale; l'une et l'autre s'efforcent de maintenir (c'est le cas de l'Angleterre) ou de créer (c'est le cas de la France) des forces les rendant aptes à faire face à diverses obligations militaires.

Grande-Bretagne

Ses mesures de défense impliquent la Grande-Bretagne dans un complexe d'alliances, d'accords et de garanties qui s'étend à tout le globe. En Europe, elle se trouve engagée principalement (donc point uniquement) dans l'OTAN; dans le Moyen-Orient ainsi que dans l'Extrême-Orient, elle a contracté des obligations envers des colonies et des protectorats tout en devenant membre du CENTO, de l'OTASE et de l'ANZM.

Elle éprouva, vers 1955, après la guerre de Corée, de plus en plus de difficulté à porter le fardeau de sa défense, à fournir les effectifs et l'équipement nécessaires. La défense absorba jusqu'à 10 p. 100 du produit national brut en plus de requérir pour ses services (sous l'uniforme ou autrement) des effectifs équivalant à 7 p. 100 de la population. Le maintien de forces outre-mer pesait d'un poids lourd dans la balance générale des comptes. Une nouvelle politique s'imposait que le *White Paper* annonça en avril 1957 et qui depuis a servi de base à la défense anglaise.

Le *White Paper* définissait ainsi les deux fonctions des forces de défense: dissuader ou repousser une agression en agissant de concert avec les Alliés; défendre les colonies britanniques et les protectorats en cas d'attaques locales, voire entreprendre des opérations limitées en cas d'urgence. Dans le même article on reconnaissait l'impossibilité de défendre le Royaume-Uni contre une attaque nucléaire et, en conséquence, la planification militaire envisagée visait plutôt à éviter la guerre qu'à la préparer. D'où la priorité accordée au développement des armes de dissuasion.

Ce plan de défense appuyait sur la nécessité pour la Grande-Bretagne de fabriquer des armes nucléaires et de s'en servir sous son propre contrôle. On y envisageait aussi l'emploi de bombardiers du type V munis d'ogives